Schweizer Norm
Norme suisse
Norma svizzera

Construction 546 380/7

EINGETRAGENE NORM DER SCHWEIZERISCHEN NORMEN-VEREINIGUNG SNV NORME ENREGISTRÉE DE L'ASSOCIATION SUISSE DE NORMALISATION

Société suisse des
ingénieurs et des architectes

Norme
Edition de 1985

380/7

Remplace les normes
SIA 132 (1973), 135 (1973), 137 (1973) et 143 (1963)

Le domaine des installations du bâtiment

**Compléments apportés à la norme SIA 118
«Conditions générales pour l'exécution
des travaux de construction»**

9/1989

Editeur:
Société suisse des ingénieurs et des architectes
Case postale, 8039 Zurich Téléphone 01/283 15 15

Copyright © 1985 Zurich by SIA

Préambule

La présente norme a été établie en accord avec la commission SIA 118; elle traite des conditions administratives et contractuelles à remplir dans l'accomplissement de mandats portant sur les installations du bâtiment, domaine qui comprend les installations électriques, de chauffage, de ventilation et climatisation, de réfrigération, et sanitaires.

Elle remplace les normes SIA: 132 *Installations sanitaires,* 135 *Installations de chauffage central,* 137 *Installations électriques* et 143 *Installations de ventilation et de climatisation.*

Elle complète la norme SIA 118 *Conditions générales pour l'exécution des travaux de construction,* sur laquelle elle s'appuie; elle se réfère au règlement SIA 108 *Règlement concernant les prestations et honoraires des ingénieurs mécaniciens et électriciens, ainsi que des ingénieurs spécialisés dans les installations du bâtiment.*

La présente norme est destinée à faciliter la conclusion et la rédaction des contrats d'entreprise. Elle tend également à faire appliquer dans le secteur des entreprises d'installations du bâtiment des conditions contractuelles aussi uniformes que possible.

Dans l'édition 9/1989, le chiffre 7 301 a été adapté à la réglementation révisée de l'USIE du 1.1. 1990 concernant les modes de métrés.

Table des matières

		Page
0	**Champ d'application**	4
0 1	Champ d'application	4
0 2	Délimitation	4
0 3	Prescriptions également applicables	4
1	**Terminologie**	5
1 1	Dérfinitions	5
1 2	Jeux de plans	5
1 3	Symboles graphiques	5
1..4	Symboles graphiques propres à la présente norme	5
2	**Etude des projets**	6
2 1	Principes	6
2 2	Règles générales à observer	6
2 3	Groupe d'étude	6
2 4	Délimitation de l'étude	6
2 5	Honoraires	6
3	**Appels d'offres**	7
3 1	Généralités	7
3 2	Types d'offres	7
4	**Etendue des prestations**	8
4 1	Généralités	8
4 2	Prestations implicitement comprises dans le prix de l'offre	8
4 3	Prestations non comprises dans le prix de l'offre	9
4 4	Conditions de livraison et de paiement	9
4 5	Base du calcul des prix	9
5	**Exécution**	11
5 1	Entrepreneur et direction générale des travaux	11
5 2	Conditions de montage	11
5 3	Règles à observer lors de l'exécution	11
6	**Réception**	12
6 1	Principes	12
6 2	Mise en service	12
6 3	Responsabilité quant aux défauts	12
6 4	Garantie et prescription	12
7	**Décompte final**	13
7 1	Généralités	13
7 2	Modes de facturation	13
7 3	Dispositions particulières concernant les métrés	13
	Publications	14
	Adoption et entrée en vigueur	16

Membres de la commission SIA 38017 « Le domaine des installations du bâtiment»

		Représentants de:
Président:	D. Gruenberg. Dr sc. écon. HSG SIA, Zurich	SIA
Membres:	R. Amstein, ingénieur SIA, Zurich	SIA
	K. Bösch, ingénieur SIA, Unterengstringen	SIA
	H. Class, Zurich	ASE
	R. Gfeller, ingénieur SIA, Winterthur	SIA/ASCV
	A. Haerter, Dr sc. techn., ingénieur SIA, Zurich	SIA/ASCV
	E. Haltiner, Zurich	ASMFA
	R. Milliquet, ingénieur SIA, Lausanne	SIA
	P. Renggli, St. Niklausen LU	SICC/ASCV
	L. E. Soos, Zurich	USIE
	A. Zakher, ingénieur SIA, Lausanne	SIA

Adoption et entrée en vigueur

La présente norme SIA 380/7 «Le domaine des installations du bâtiment» a été adoptée par l'assemblée des délégués de la SIA le 7 juin 1985, à Berne.

Elle entre en vigueur le 1er septembre 1985.

Elle remplace les normes SIA: 132 «Installations sanitaires» (1973), 135 «Installations de chauffage central» (1973), 137 «Installations électriques» (1973) et 143 «Installations de ventilation et de climatisation» (1963).

Le président: A. Jacob

Le secrétaire général: U. Zürcher

Copyright © 1985 Zurich by SIA
Tous les droits de reproduction, même partielle, de copie, intégrale ou partielle (photocopie, microcopie), de mise en programmes d'ordinateurs et de traduction sont réservés.